

C'est voté

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
VOTÉES À LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2023

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Agir autour de 3 axes



SOMMAIRE

Mot de Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental	p. 3
Premier Schéma des Sports du Conseil départemental	p. 4
Protéger les plus fragiles et agir dans les quartiers prioritaires de la ville	p. 6
Fonds de solidarité sécheresse Convention avec l'association gardoise des agriculteurs sinistrés	p. 7
Sécurisation des barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous	p. 8
Actions de solidarité du Conseil départemental aux populations du Maroc et de La Libye	p. 10
Soutien aux aidants	p. 11

3 axes prioritaires :

- *Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin*
- *Protéger notre santé et notre qualité de vie*
- *Relier les personnes et les territoires*

Les 2 schémas votés fin 2022 et mis en œuvre en 2023 :

- *Schéma départemental des solidarités sociales sur la période 2022/2027*
- *Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité sur la période 2023/2028*

Les 4 schémas créés ou renouvelés en 2023 :

- *Schéma départemental des mobilités*
- *Schéma départemental des sports*
 - *Schéma départemental des enseignements artistiques*
 - *Schéma départemental de la lecture publique*

4 projets « phares » :

- ▶ *La création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL)*
- ▶ *La création des Maisons du Conseil départemental*
- ▶ *L'accompagnement du Conseil départemental des jeunes*
- ▶ *La modernisation du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap*

“ Nous avons aujourd’hui adopté le Premier Schéma départemental des sports du Gard.

Ce Schéma, tout comme ceux que nous avons adoptés et sommes en train d’élaborer, comme ceux de l’Economie sociale et solidaire ou de la lecture publique, a été pensé en concertation avec les acteurs locaux, en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque territoire.

Nous souhaitons ainsi apporter des réponses concrètes aux préoccupations de ceux qui sont directement concernés par nos politiques publiques.

Je crois fermement que cela reflète une bonne gestion, mais également une véritable ambition politique.



Au travers de ces schémas, c’est le renforcement du service public départemental que nous visons.

En ce moment, il est essentiel que nous soyons forts, stables et fiables, car nous évoluons dans un environnement mouvementé et tourmenté.

Le contexte international au-delà des questions géostratégiques qu’il soulève, aura des conséquences sur notre économie et notre bien vivre ensemble. Ici, en France et dans le Gard.

Nos marges de manœuvre financières lors des prochains exercices ne seront, sans doute, pas aussi bonnes que celles de ces dernières années.

En conséquence, nous souhaitons être un repère pour tous nos partenaires, pour tous les acteurs locaux et surtout pour tous les Gardois et toutes les Gardoises.

Il est primordial que chacun sache qu’il peut compter sur le Conseil départemental du Gard.

Nous n’abandonnons aucune de nos missions, aucun de nos territoires et aucun Gardois.

Nous aurons l’occasion d’en débattre lors du Débat d’orientation budgétaire en décembre, mais je pense qu’il est important de nous y préparer dès maintenant. Nous devons offrir à nos concitoyens un service de qualité et efficace, qui repose sur la compétence, le savoir-faire et le sens du service public de nos agents.

Les temps sont durs, et c’est précisément dans ces moments-là que nous avons besoin d’un service public renforcé, capable de répondre aux attentes de tous.

Le service public c’est le patrimoine de ceux qui n’en ont pas.

Le service public départemental protège, anticipe, organise, aménage.

C’est en tout cas le crédo de notre Majorité.

”

Françoise Laurent-Perrigot,
Présidente du Conseil départemental du Gard

Premier Schéma des Sports du Conseil départemental

Le Conseil départemental est fier d'annoncer l'adoption de son premier Schéma des Sports marquant un jalon important dans le développement et la promotion du sport dans le Gard. Ce Schéma, qui couvrira la période 2023-2027, a pour objectif de clarifier l'intervention publique dans le domaine du sport et de positionner le Conseil départemental en tant que fédérateur du sport gardois.

Affirmer une politique du sport pour tous, pour toutes, et partout

Ce schéma ambitieux découle d'une démarche volontariste et de concertation, menée de manière approfondie d'octobre 2022 à mars 2023. Il vise à affirmer une politique sportive, en réinterrogeant les priorités du département et des Gardois pour concevoir une politique d'intervention publique adaptée aux évolutions des pratiques sportives et des organisations.

Clarifier l'intervention publique

L'une des principales missions de ce schéma est de clarifier l'intervention publique dans le domaine du sport, en prenant en compte le rôle partagé entre l'État, la Région, le Conseil départemental, les communautés d'agglomération et les communes. Il s'agit également de compléter, renforcer, créer, supprimer ou déléguer les doctrines établies depuis 20 ans. Ce Schéma des sports du Gard s'inscrit dans une logique de complémentarité, de subsidiarité et de spécificité avec les interventions de l'État et de la Région

Il s'agira également de renforcer la visibilité et la lisibilité des actions entreprises.

Se positionner en fédérateur du sport gardois

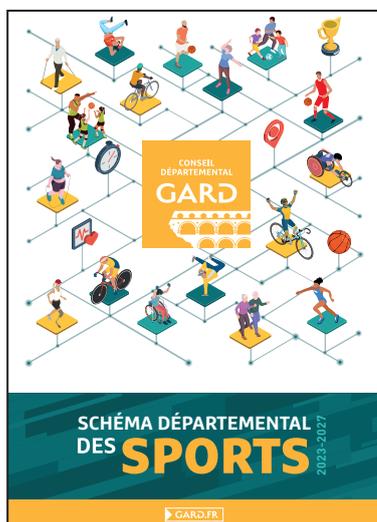
Le paysage sportif du Gard est complexe, avec différents acteurs (publics, privés, associatifs, amateurs, professionnels, jeunes/adultes/seniors, etc.). Le Conseil départemental souhaite jouer un rôle majeur en tant que fédérateur de l'ensemble des acteurs sportifs souvent organisés en «silos»

Il souhaite également jouer un rôle pivot dans le rapprochement des organisations sportives du territoire, en soutenant les comités sportifs départementaux ou territoriaux, en favorisant les mutualisations entre les associations sportives.

Il favorisera également la transversalité avec d'autres domaines tels que l'éducation, la jeunesse, la culture, le tourisme, l'aménagement, l'environnement et les solidarités.

Développer l'attractivité du Gard grâce au sport

Le sport sera considéré comme un vecteur clé de la valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs. Des actions seront menées pour promouvoir la pratique sportive de pleine nature, soutenir les manifestations sportives du territoire, accompagner les clubs de haute performance sportive et soutenir les Jeunes espoirs sportifs gardois.



3 axes et 4 fiches actions

Le Schéma des sports du Gard se décline en 3 axes principaux, regroupant 9 sous-axes et 24 actions concrètes.

- le Conseil départemental du Gard : moteur dans l'égalité d'accès à la pratique sportive de toutes et tous,
- le Conseil départemental du Gard: acteur pivot contribuant à la cohésion territoriale par le rapprochement des organisations sportives gardoises,
- le sport : vecteur clé de la valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs.

Parmi ces actions, on retrouve par exemple :

- **Action n°2** : Développer des actions d'insertion par le sport à destination de jeunes qui en sont éloignés
- **Action n°3** : Créer les conditions adéquates au « bien vieillir » sur le territoire par la mise en place d'activités physiques et sportives adaptées
- **Action n°4** : Encourager les projets visant au développement de l'activité physique et sportive non compétitive
- **Action n°8** : Intégrer la pratique d'activités physiques et sportives dans le projet des personnes en situation de handicap dont la MDPH est en charge
- **Action n°12** : Organiser des réunions d'informations semestrielles visant au partage de bonnes pratiques et à l'échange entre acteurs du territoire
- **Action n°13** : Renforcer l'ingénierie sportive permettant d'accompagner les organisations dans le développement de leurs projets
- **Action n°17** : Organiser une journée annuelle d'initiation à la pratique sportive de pleine nature à Méjannes-le-Clap (Fête du sport gardois)
- **Action n°18** : Réserver de manière récurrente un lieu emblématique du département à destination des pratiquants (Mont Aigoual, Mont Bouquet)
- **Action n°23** : Expérimenter l'évaluation de la condition physique des collégiens en coordination avec la CRdS
- **Action n°24** : Faire du centre sportif de Méjannes-le-Clap un outil d'attractivité et de développement de la pratique sportive

LE GARD ET LE SPORT

- . 133628 licenciés dans le Gard en 2022 dont 37,7 % de femmes
- . 1850 clubs sportifs gardois et 2 clubs professionnels
- . 110 manifestations sportives de plein air organisées sur notre territoire chaque année
- . 136 athlètes de haut niveau inscrits sur liste ministérielle en 2023

Le Gard a été labellisé "Terre de Jeux" Paris 2024 dès mars 2020.

Le Conseil départemental du Gard a consacré cette année **près de 6M € pour venir en soutien aux nombreuses associations et comités sportifs gardois**, mais aussi aux jeunes qui visent la compétition de haut niveau.

Enfin, la réhabilitation du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap, reconnu comme centre de préparation aux jeux pour le breakdance, le basket 3x3, le cyclisme et le para-cyclisme, va devenir, après 15 millions d'euros d'investissement, un pôle d'attractivité sportive emblématique du Gard, notamment autour du vélo.

Rapport CD n° 601 : Adoption du premier Schéma départemental des sports

Protéger les plus fragiles et agir dans les quartiers prioritaires de la ville

Le Conseil départemental soutient les territoires cumulant les signes de précarité et repérés dans le cadre des contrats de Ville. Il agit notamment dans le cadre du Fonds de développement social (FDS) sur ces territoires en soutenant des projets d'amélioration du cadre de vie social visant au bien-être et à l'épanouissement des enfants, des familles et des personnes fragilisées. La collectivité s'engage pour plus de 120 000€, par conventions dans un partenariat avec des associations, des établissements d'enseignement et des collectivités. Ainsi ces acteurs de terrain auront un financement permettant de conduire des actions de solidarités dans les quartiers des pays et agglomérations éligibles à la politique de la ville : Nîmes métropole, Alès agglomération, Gard rhodanien, Vauvert Petite Camargue, Pays Grand Combien et Cèze Cévennes.

Avec l'association Humanîmes et un partenariat de 90 000€, le Conseil départemental vise à renforcer sur les quartiers prioritaires de la ville de Nîmes, des animations en lien avec de la médiation et de la prévention comme une réponse concrète et efficace aux évènements qui frappent ces territoires depuis quelques temps.

Enfin avec les conventionnements qui lient la collectivité avec 9 centres sociaux pour 25 900€ ce sont des équipements de quartier à vocation sociale globale, familiale et pluri générationnelle, des lieux d'animation de la vie sociale et des lieux d'interventions sociales qui sont soutenus au service des plus démunis.

Le forum «Ensemble pour l'emploi» organisé au cœur du quartier Pissevin-Valdegour par le Conseil départemental, la Région et tous leurs partenaires associatifs des quartiers, le mardi 10 octobre à l'espace Diderot, a rencontré un franc succès. Plus de 400 personnes sont venues se renseigner et candidater aux 250 offres d'emplois proposées. Encore une démonstration, s'il en est besoin, de la nécessité d'agir pour apporter des solutions aux habitants des «cités».

Rapports CP :

n° 415 : Politique de la Ville-individualisation de subvention à l'association Humanîmes

n° 416 : Politique de la ville-subventions au titre du Fonds de développement social des contrats de ville de l'agglomération de Nîmes Métropole, d'Alès Agglomération, de l'Agglomération du Gard Rhodanien, des communautés de communes de Cèze Cévennes, du Pays Grand Combien, de Beaucaire Terre d'Argence, de Vauvert petite-Camargue, du Pays d'Uzès, et autres territoires du FDS

n° 417 : Politique de la Ville-individualisation de subventions aux centres sociaux



Fonds de solidarité sécheresse : convention avec l'association gardoise des agriculteurs sinistrés

Le Conseil départemental exprime sa solidarité auprès du monde agricole impacté par la sécheresse de l'été 2022 d'une intensité et une durée exceptionnelle aggravée par des restrictions importantes sur l'irrigation. **Les agriculteurs ont subi des pertes de chiffres d'affaire de près de 8M€** qui ne sont pas prises en compte, ni par les assurances, ni par le régime des calamités agricoles.

L'agriculture, qui génère chaque année près de 900 M€ de chiffre d'affaire et 100 000 emplois sur notre territoire est un pilier de l'économie gardoise et un gage de qualité de vie. Afin de préserver cet atout, le Conseil départemental est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de développement des circuits courts, de valorisation du consommateur gardois, de sensibilisation à l'agriculture biologique, qui constitue le cœur du projet de Schéma de l'agriculture et de l'alimentation, porté par Cathy Chaulet, Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire.

Resserrer les liens, mieux assurer la coordination entre les acteurs de l'agriculture gardoise, de l'alimentation et les citoyens, telle est la solution d'une agriculture pérenne, capable de s'adapter à son environnement.

Comme en 2021 après l'épisode de gel, nombre d'exploitations sont aujourd'hui menacées. C'est pourquoi, le Conseil départemental s'engage résolument à leurs côtés afin de leur permettre de se relever et de faire face aux événements climatiques.

Lors de cette séance, il est donc proposé de conventionner avec l'Association gardoise des agriculteurs sinistrés du Gard.

Cette convention a pour objectif :

- **l'aide aux caves coopératives** pour un montant total de 326 000 €,
 - **l'aide aux producteurs d'oignons doux des Cévennes** pour un montant total de 87 000 €,
 - **l'aide aux éleveurs** pour un montant total de 77 000 €,
- Soit un total de 490 000 €

L'aide sera versée via un fonds de solidarité spécifique, mis en place par l'Association gardoise des agriculteurs sinistrés qui sera chargée, dans le cadre de la convention, de répartir ces montants entre les bénéficiaires au prorata des pertes liées à l'évènement climatique.

Rapport CP : n° 605 : Fonds de solidarité sécheresse : convention avec l'association gardoise des agriculteurs sinistrés



Sécurisation des barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous

Après le temps des études et celui de la concertation, le projet de sécurisation du complexe hydraulique formé par le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge et le barrage des Cambous entre dans sa phase opérationnelle.

Il est nécessaire désormais de **lancer la déclaration d'intérêt général du projet**, afin de permettre la réalisation des travaux de défrichement et d'installation du chantier sur des parcelles dont le Conseil départemental, maître d'ouvrage, doit devenir propriétaire. Cette maîtrise foncière se fera après **déclaration d'utilité publique** assortie d'une procédure d'expropriation. La mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Branoux-Les-Taillades est également nécessaire pour accueillir temporairement la zone de chantier dans cette zone naturelle. (Rapports 209 et 210)

Pour consolider le plan de financement, le Conseil départemental maître d'ouvrage sollicite l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région et l'Europe (FEDER) pour contribuer à hauteur de 80 % aux travaux dont le montant est estimé à 34 M € TTC.

Cet énorme chantier, qui devrait démarrer au second semestre 2024, est **porté par la collectivité départementale en maîtrise d'ouvrage**, bien que depuis 2018 la loi ait transféré la compétence de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités (EPCI) et leurs Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

Le Conseil départemental du Gard, compte tenu de son expertise, a proposé de conserver par convention avec ces collectivités et leurs établissements publics, la gestion des barrages et les investissements nécessaires, d'où la création d'un **Service public départemental de gestion des grands barrages**.

Le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge situé sur le Gardon d'Alès, a été construit par le Conseil départemental du Gard pour protéger les populations après les inondations catastrophiques de septembre et octobre 1958 ayant causé la mort de 40 personnes.

Il a été achevé en 1967.

Situé à environ 1,6 km en amont du barrage des Cambous, il contrôle un bassin versant de 116 km².

Si la principale fonction de ce complexe hydraulique est l'écrêtement des crues, l'histoire et les fonctions de ces 2 ouvrages ont évolué perpétuellement en s'adaptant aux besoins et aux attentes de la vallée du Gardon d'Alès. Leur rôle jusqu'alors secondaire dans le soutien d'étiage préfigure les capacités d'adaptation au changement climatique de demain.

En septembre 2002, un événement pluvieux extrême ayant causé la mort de 22 personnes et provoqué plus de 800 M€ de dommages matériels, a conduit le Conseil départemental du Gard à engager une révision des études hydrologiques de ses barrages.

Concernant le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge, bien qu'en parfait état d'entretien, il a été conclu que la capacité d'évacuation des crues devait être augmentée de plus de 1 000 m³/seconde. L'augmentation de la capacité d'évacuation des crues du barrage nécessite une mise en cohérence de la capacité hydraulique du barrage des Cambous situé à son aval immédiat, les deux barrages formant un complexe hydraulique cohérent et inter-dépendant.

Après plus de 15 ans d'études et d'expertises avec toutes les parties concernées par le projet, une solution technique a été adoptée avec une validation du Comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques (CTPBOH).

En 2021, le Conseil départemental a lancé la déclaration d'intention du projet. S'en est suivie une phase de concertation des communes et des populations concernées.

Désormais, le programme entre dans sa phase opérationnelle. Les travaux commenceront au second semestre 2024.



Rapports CP :

n° 209 : Opération de sécurisation des barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous – Mise en compatibilité du document d'urbanisme – commune de Branoux-les-Taillades

n° 210 : Opération de sécurisation des barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Déclaration d'intérêt général – Commune de Branoux les Taillades et de Sainte-Cécile-d'Andorge

Actions de solidarité du Conseil départemental aux populations du Maroc et de La Libye

Un puissant séisme de magnitude 7 a frappé le centre du Maroc dans la nuit de vendredi 8 au samedi 9 septembre dernier. Des milliers de vie humaine et autant de blessés dont la plupart ont été retrouvés dans un état critique.

Côté Libye, la tempête Daniel, intervenue entre le samedi 9 et le lundi 11 septembre dernier, a également eu des effets dévastateurs dans le nord-est du pays, faisant plusieurs milliers de victimes et de blessés. En raison de pluies diluviennes et de vents très violents, des milliers de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer.

Au-delà de ses compétences légales et extra-légales en matière de solidarités, le Conseil départemental a vocation à soutenir les populations victimes et en situation d'urgence à coordonner différentes actions de solidarités à la suite d'évènements d'une ampleur exceptionnelle et dramatique tels que les catastrophes naturelles.

Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

En solidarité avec toutes ces victimes, **l'Assemblée départementale se mobilise donc face à l'urgence et leur apporte son soutien moral et financier en faisant un don financier de 30 000 € au FACECO** à destination des Organisations non gouvernementales (ONG) françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées. Soit 15 000 € pour chacun des 2 pays impactés.

A titre d'exemple, en Libye, une partie de ces dons va renforcer le déploiement, depuis le 17 septembre, d'un Hôpital de campagne de l'Elément de sécurité civile rapide d'intervention médicale (ESCRIM) pouvant traiter environ 100 patients par jour.

Rapports CD n° 101 : Actions de solidarité du Conseil départemental aux populations du Maroc et de La Libye



Soutien aux aidants

Chaque jour, dans le Gard, ils sont 40 000 adultes et 23 500 mineurs à aider un proche dépendant, qu'il s'agisse d'une personne âgée, en situation de handicap ou atteinte d'une longue maladie : on les appelle les aidants, ou proches aidants.

Au travers du Schéma départemental des solidarités sociales, le Conseil départemental s'est donné pour objectif de les accompagner, de mieux les informer et de conforter leur rôle de proches aidants en soutenant des actions de relais.

En 2023, le Conseil départemental déploie près de 226 000 € de subventions pour soutenir les associations qui œuvrent au plus près des aidants. Ainsi, lors de cette séance plénière, ce sont **près de 120 000 € de subventions qui vont être individualisées au profit d'associations reconnues dans leur action**. Parmi elles, le Centre d'éducation conductive du Gard qui mène des actions innovantes de prise en charge des enfants en situation de handicap à Clarensac ou la Fondation Saint-Pierre qui organise des séjours de vacances à la mer pour des enfants atteints de troubles du neurodéveloppement.

D'autres associations sont soutenues, comme l'Association des aidants d'Occitanie (ADAO) ou Marcella qui participent à la permanence des aidants, organisée un lundi sur deux à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ces structures sont aussi des partenaires des Journées gardoises des aidants, des journées d'informations et de festivités, organisées en ce mois d'octobre sur tout le territoire gardois.

Rapports CP :

n° 428 : Subventions 2023 pour les actions de promotion de l'autonomie, de la prévention et d'accompagnement des personnes âgées

n° 429 : Subventions 2023 pour les actions de promotion de l'autonomie, de la prévention et d'accompagnement des personnes handicapées

n° 431 : Subventions 2023 sur le volet répit/aidants





Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

